FÉDÉRATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES
Département de la Sarthe

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Mans, le 30 août 2022

Montres connectées :
Parions sur l'humain et refusons l'hyperconnexion !

La situation de départ :

Le réseau des parents d'élèves adhérents, mais aussi des non adhérents et même des parents de l'enseignement privé sous contrat nous a alertés sur la communication qui a été faite par le conseil départemental de la Sarthe fin juin "Sport-Santé Collèges", initié par l'UNSS72 en partenariat avec la C.P.A.M et la M.S.A. Voir lien ci-dessous :

Lien communication du département de la Sarthe au sujet le projet "Sport-Santé Collèges"

La F.C.P.E Sarthe n'a jamais été consultée sur ce projet, aucun conseil local en collège ne semble l'avoir été. Aucune présentation n'a été faite lors même du Conseil Départemental de l'Education Nationale du 5 juillet.

Au vu de toutes ces informations et avant d'envoyer une communication aux adhérents, nous avons pris contact avec l'U.N.S.S. Sarthe qui semble à l'initiative de cette idée sélectionnée parmi d'autres dans le cadre des jeux olympiques de Paris 2024.

Voici donc quelques informations que nous avons recueillies après un entretien téléphonique.

Le début de mise en place est prévu dans les collèges volontaires à partir de décembre 2022 avec comme objectif final 2026.

Comme écrit sur le site il est axé sur deux thèmes :

- établir un état des lieux de l'état de forme des collégiens,

Cela, sans montre connectée, les élèves, par groupe, remontent des données collectives comme cela se fait déjà dans certains collèges.

Des mesures via un kit "Tous en forme" avec un Oxymètre et d'autres appareils sera disponible dans l'établissement.

- proposer à tous un programme éducatif de promotion de la santé, articulé autour de la « promotion de l'activité physique » et de « l'éducation à la nutrition ».

En utilisant en particulier des montres connectées :

- Elle ne seront proposées qu'aux élèves et parents volontaires

- Il sera demandé aux élèves volontaires et de manière anonyme de participer à des challenges et d'eux-mêmes renseigner des informations pour une étude nationale sur la santé des élèves sans aucune connexion avec les outils informatiques du collège.

- Si la famille et l'élève le souhaitent, ils pourront connecter la montre à une application du fabricant mais cela dans l'univers privé de la famille. L'information anonyme pour l'étude se fera toujours sans passer par l'application de la montre.

Une réunion début septembre avec le groupe de travail aura lieu avec des juristes et la CNIL pour vérifier que tout est conforme.

L'objet bracelet est aussi utilisé pour motiver les élèves à améliorer leur forme et les inciter à faire des challenges.

FCPE 72 65 avenue Yzeux 72000 LE MANS
Tél. : 06 52 09 26 64
E-mail : fcpe72@gmail.com
Site Internet : http://72.fcpe-asso.fr/
Permanences du secrétariat (hors vacances scolaires) : Mardi 9h-12h30 & 13h30-17h

Notre avis à la FCPE Sarthe :

Nous sommes bien sûr, comme tout parent, en faveur de la santé des élèves, et nous souhaitons défendre leur santé par le maximum de moyens.

Néanmoins, croire que les technologies connectées remplaceront l'enseignement et l'éducation à la santé est une erreur.

Comme les informations sont à reporter sans lien avec l'application, est-il nécessaire d'avoir une montre connectée ?

Ne serait-ce pas utile d'avoir juste une montre qui donne les mesures que l'on reporte manuellement et que l'on met à zéro à chaque challenge ?

Finalement, quand toutes ces données seront reçues, en quoi cela va-t-il permettre d'améliorer la santé de nos enfants ?

Y aura-t-il des compétitions des meilleurs collèges sportifs ?

A la FCPE Sarthe, nous sommes certains que le meilleur moyen d'améliorer la santé est la prévention.

La meilleure manière d'être en bonne santé est de comprendre comment elle fonctionne, et comment la préserver.

La santé de nos enfants ne peut résulter d'un suivi en temps réel, via capteurs connectés, des activités physiques de ceux-ci. Elle réclame en premier lieu leur éducation à la pratique régulière, et dans le plaisir, d'activités sportives et physiques. Elle exige aussi une alimentation équilibrée, diversifiée et adaptée à leurs activités intellectuelles et physiques. Au-delà de la physiologie des élèves, d'autres points sont tout aussi importants, comme le fait de garantir leur bien être en société, (en l'occurrence dans leur établissement scolaire ou dans leur groupe classe), leur protection contre le stress, la reconnaissance et l'écoute de chacun d'eux, ainsi que la prise en compte de l'environnement personnel de chaque élève, leur éducation à la solidarité et le respect de l'autre.

« les diverses réformes des dernières années ont fait perdre des heures de sport et du personnel social et médical »

L'hyper connexion est une erreur. Elle n'enseigne pas, n'apporte que des réponses pré-enregistrées tout en autorisant une surveillance inutile et stressante. Déjà, les caméras de vidéosurveillance installées dans les établissements ont été un choix coûteux, liberticide et très fortement limité à de l'affichage. De la même manière, la connexion des collégiens de La Sarthe par bracelets risque fort de se solder au final par un pointage statistique, sans aucun engagement profond et utile aux élèves, ni amélioration notable de leur environnement scolaire et leur contexte d'apprentissage académique et de la vie.

« le meilleur moyen d'améliorer la santé est la prévention »

FCPE 72 65 avenue Yzeux 72000 LE MANS
Tél. : 06 52 09 26 64
E-mail : fcpe72@gmail.com
Site Internet : http://72.fcpe-asso.fr/
Permanences du secrétariat (hors vacances scolaires) : Mardi 9h-12h30 & 13h30-17h

Où seront stockées ces données, qui y aura accès ? Quelle sera leur durée de stockage ?

Les parents font confiance aux enseignants, à leur écoute, leurs formations, leurs expériences et leur discrétion ainsi qu'à celle des animateurs diplômés qui encadrent les activités au-delà du temps scolaire. L'enseignement du sport ne se résume aucunement à contrôler et évaluer uniquement les performances. C'est un enseignement beaucoup plus complet, ouvert…et inclusif.

Les établissements du premier degré ont perdu 2 heures d'enseignement collectif après la réforme du ministre Darcos en 2008, ce qui a impacté notamment l'enseignement du sport et des arts.

Dans le secondaire, les collèges et lycées ont perdu des heures postes d'infirmières et d'assistantes sociales. Or ces personnels accompagnaient aussi les élèves dans l'acquisition de leur équilibre alimentaire, relationnel, émotionnel, social.

La F.C.P.E. réclame un plus grand respect pour le sport et les activités physiques, trop souvent uniquement réduits à des variables d'ajustement.

Nous demandons par exemple plus d'équipements, comme des piscines accessibles en priorité aux élèves car nécessaires pour garantir qu'après la 6ème tous les élèves sachent nager.

Nous souhaitons une amélioration significative des locaux et des transports avec notamment des horaires compatibles avec les activités proposées par l'UNSS.

En somme, investissons !

« nous demandons plus d'équipement public»

Les dépenses faites sur des matériels de connexion ne sont que des dépenses de fonctionnement qui en exagèrent abusivement le coût et auront, de surcroît, un impact environnemental de plus en plus significatif. Alors que les dépenses en infrastructures d'équipement, ou dans un encadrement plus important et en correspondance avec les besoins, sont de véritables investissements porteurs d'avenir.

Investir en l'avenir de notre jeunesse plutôt qu'en se dotant d'instruments de surveillance à la Orwell, nous semble primordial.

Parions sur l'humain.

Faisons-le dès l'école... et au collège également en Sarthe.

Les élus F.C.P.E Sarthe et les membres de la F.C.P.E. Sarthe au C.D.E.N. de la Sarthe

Note FCPE : certains Conseils Locaux ont déjà prévu un débat interne et pourquoi pas un questionnaire auprès des parents. Dès les premiers conseils d'administration en collège, c'est une question qui peut mériter débat. Ainsi, le conseil départemental et la direction académique seront informés de l'avis des parents.

Ci-joint le lien vers l'article de la CNIL concernant les montres connectées. La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ne semble pas défendre ce type de produit pour les jeunes et fait un rappel à la loi face aux dispositifs connectés qui rentrent aisément dans l'interdiction faite des smartphones en collège.

FCPE 72 65 avenue Yzeux 72000 LE MANS
Tél. : 06 52 09 26 64
E-mail : fcpe72@gmail.com
Site Internet : http://72.fcpe-asso.fr/
Permanences du secrétariat (hors vacances scolaires) : Mardi 9h-12h30 & 13h30-17h